

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 13 janvier 2020, à 19 heures 30 à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Noëlla Comtois,
Amélie Hinse,

Pascal Lambert,
Étienne Bergeron,

EST ABSENT :

Monsieur le conseiller,

Martin Vaudreuil,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Ville de Warwick par courriel du 10 janvier 2020;

Séance tenante, l'ordre du jour est modifié par le retrait de l'item suivant :

Dossiers à traiter :

9.2.2 Maison des Jeunes La Destination 12-17/Demande d'autorisation pour le rallye de ventes de garage et collectes de canettes;

2020-01-01 Aucune affaire nouvelle n'étant ajoutée, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaire nouvelle ».

Adoptée.

DÉPÔT ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE DÉCEMBRE 2019 :

2020-01-02 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2019, de la séance extraordinaire sur les prévisions budgétaires et le programme des dépenses en immobilisations et de la séance extraordinaire du 9 décembre 2019 soient adoptés tels que rédigés et déposés.

Adoptée.

PRÉSENTATION D'UN PARTENAIRE :

Aucun.

TRÉSORERIE :

2020-01-03 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

TRÉSORERIE : (SUITE)

QUE la liste des revenus au 31 décembre 2019 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :

2020-01-04

Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 113 567,02 \$ (dépôt direct des salaires) et 631 353,85 \$ pour le mois de décembre 2019 pour le fonds d'administration général, le tout tel que déposé et annexé à la présente.

Adoptée.

DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME - DÉCEMBRE 2019 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose la liste des permis émis en décembre 2019 par le service de l'urbanisme.

RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE AU 31 DÉCEMBRE 2019 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la responsable de la bibliothèque, madame Katia Houle, au 31 décembre 2019.

RAPPORT ANNUEL PORTANT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 253-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE :

Conformément à l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes et à l'article 34 du Règlement numéro 253-2018, la directrice générale, madame Lise Lemieux, dépose le rapport annuel concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle.

LETTRES DE DÉMISSIONS DE POMPIERS VOLONTAIRES/MESSIEURS FRANCIS AUDY ET SÉBASTIEN CHAREST :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux dépose les lettres de démissions de messieurs Francis Audy et Sébastien Charest, pompiers volontaires, respectivement effectives le 13 décembre 2019 et 20 décembre 2019.

DOSSIERS À TRAITER :

URBANISME :

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MADAME KATHLEEN CÔTÉ ET MONSIEUR ÉRIC DESHARNAIS :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2019/25 soumise par madame Kathleen Côté et monsieur Éric Desharnais concernant l'immeuble situé au 3, boulevard Kirouac (lot 4 905 852 du Cadastre du Québec);

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MADAME KATHLEEN CÔTÉ ET MONSIEUR ÉRIC DESHARNAIS : (SUITE)

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 10 décembre 2019 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 25 décembre 2019;

2020-01-05 Après délibérations du conseil, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2019/25 concernant l'immeuble du 3, boulevard Kirouac soit acceptée afin de permettre la construction d'un bâtiment multifamilial de quatre (4) logements sur un lot ayant une largeur de terrain de 21,03 mètres comparativement aux 25 mètres prescrits à l'article 4.3.3 tableau 3 du Règlement de lotissement numéro 271-2019;

De plus, la demande consiste à permettre :

- a) Une marge de recul avant de 8,17 mètres comparativement aux 9 mètres prescrits;
- b) Une marge de recul latérale gauche de 1,70 mètre comparativement aux 2 mètres prescrits;
- c) Une allée de circulation de 6,10 mètres comparativement aux 7 mètres prescrits;
- d) Une entrée charretière de 6,10 mètres comparativement aux 6 mètres prescrits;

Le tout contrairement aux articles 5.3.2 f), 9.1.1.2 f) et 9.1.1.3 b) du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Adoptée.

ADOPTION/SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 293-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 270-2019 :

2020-01-06 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le second projet de règlement intitulé « Règlement numéro 293-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 270-2019 », soit adopté.

Adoptée.

RENOUVELLEMENT/MANDAT COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME :

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 5 du Règlement numéro 281-2019 constituant un comité consultatif d'urbanisme, le comité composé de cinq (5) membres, soit un (1) membre du conseil et quatre (4) citoyens doit être nommé par résolution du conseil;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 6 du Règlement numéro 281-2019, le poste de président est nommé par résolution du conseil municipal à la première séance du conseil de chaque année et sa durée est d'un an et renouvelable;

2020-01-07 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

RENOUVELLEMENT/MANDAT COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME : (SUITE)

QUE les personnes énumérées ci-dessous soient nommées pour siéger au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Warwick pour une période de deux (2) ans, à l'exception du président :

Messieurs Pascal Lambert, président,
Harold L'Heureux,
Fernand Laroche,
Pierre Lussier,

Madame Josée St-Pierre.

Adoptée.

ADMINISTRATION ET GREFFE :

AUTORISATION DE PAIEMENT/SUBVENTIONS 2020 :

2020-01-08

Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de verser les subventions pour l'année 2020 décrites ci-dessous et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Jacqueline Vallée, à effectuer les paiements suivants :

SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

Aféas de Warwick	1 500 \$
Agri-Ressources Arthabaska-Érable	500 \$
Association Marie-Reine	50 \$
Cadets de l'air de Warwick	250 \$
Carrefour Jeunesse Emploi – Trio étudiant Desjardins	3 500 \$
Centre d'Entraide « Contact »	7 000 \$
Centre récréatif régional de Warwick inc.	2 000 \$
CLSC Suzor-Côté	100 \$
Club social de la Villa du Parc	250 \$
Comité de solidarité de Warwick	200 \$
Corporation de développement durable Arthabaska-Érable	1 500 \$
Croix-Rouge – Quille-o-thon	130 \$
Cuisines collectives des Bois-Francs	500 \$
École secondaire Monique-Proulx/Bourse pour finissant	300 \$
École secondaire Monique-Proulx/Échange étudiant	1 000 \$
Festival Country Rétro de Warwick	3 500 \$
Fillactive	100 \$
Légion Canadienne – Coquelicot	100 \$
Maison des Jeunes La Destination 12-17 inc.	3 000 \$
Place aux jeunes	1 000 \$
Société d'Histoire de Warwick	700 \$
Station Mont-Gleason	5 000 \$
SOUS-TOTAL	32 180 \$

CULTUREL

Cercle des amis de la Maison musicale	500 \$
Comité culturel de Warwick	7 000 \$
Mardis de la Culture	7 000 \$
Série culturelle de Warwick	7 000 \$
SOUS-TOTAL	21 500 \$

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

AUTORISATION DE PAIEMENT/SUBVENTIONS 2020 : (SUITE)

TRANSPORT EN COMMUN

Rouli-Bus **13 850 \$**

SPORTS ET LOISIRS

Animation et terrain de jeux	31 500 \$
Animateur pour enfants à besoin particulier	4 200 \$
Association de tennis de Warwick	1 000 \$
Centre Multi-Sports – Subvention pour bains libres	5 200 \$
Club de golf Canton	5 000 \$
Derby amateur IGA	1 750 \$
Fort dans la course	1 500 \$
Grand BBQ Warwick	15 000 \$
Bal des Joues Rouges	5 500 \$
Balade gourmande	3 000 \$
Couches lavables	1 500 \$
Fête familiale	6 000 \$
Fête horticole	3 000 \$
Nouveaux arrivants	3 500 \$
Parc à chiens	2 500 \$

SOUS-TOTAL **90 150 \$**

Aréna Jean-Charles-Perreault

- Complexe WestRock 20 000 \$
- Équilibrage budget 2019-2020 15 000 \$
- Fonds d'urgence 40 000 \$
- Location heures de glace hockey mineur et patinage artistique 118 350 \$
- Terrains tennis Complexe WestRock 5 000 \$
- Subvention 60 000 \$

SOUS-TOTAL **258 350 \$**

GRAND TOTAL **416 030 \$**

Adoptée.

**SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX CSN DE WARWICK/LETTE D'ENTENTE
RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE L'HORAIRE DE TRAVAIL DE LA
SECRÉTAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'HYGIÈNE DU MILIEU :**

2020-01-09

Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte la lettre d'entente numéro 17 relativement à la modification de l'horaire de travail de la secrétaire au service des travaux publics et de l'hygiène du milieu à compter du 1^{er} janvier 2020;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer ladite lettre d'entente pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS/RÉFORME DE LA FISCALITÉ AGRICOLE :

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

CONSIDÉRANT QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

2020-01-10 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick exprime son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle et demande au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et responsable de la région du Centre-du-Québec, monsieur André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, au député Drummond-Bois-Francis, monsieur Sébastien Schneeberger, ainsi qu'à la Fédération québécoises des municipalités.

Adoptée.

FESTIVAL HOMMES FORTS/AUTORISATION DE SIGNATURES DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT :

2020-01-11 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

FESTIVAL HOMMES FORTS/AUTORISATION DE SIGNATURES DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT : (SUITE)

QUE la Ville de Warwick accepte de signer une entente avec *La Ligne d'arrivée* confirmant le versement d'une aide financière de 50 000 \$ pour l'année 2020 dans le cadre du Festival Hommes Forts Warwick;

QUE messieurs Jean et Yann Boissonneault seraient certainement des ressources intéressantes pour appuyer les organisateurs du Festival;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer une entente de partenariat pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS/PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible du PAV;

2020-01-12 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la Ville de Warwick approuve les dépenses d'un montant de 746 207 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée.

KEZBER/PROPOSITION POUR UN SERVEUR INFORMATIQUE RELIANT TOUS LES SERVICES MUNICIPAUX :

2020-01-13 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte la proposition numéro 001740 datée du 21 novembre 2019 de *Kezber* relativement à l'achat d'un serveur informatique reliant tous les services municipaux et en autorise le paiement totalisant 12 868 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

BELL/AUTORISATION DE SIGNATURES NOUVELLE ENTENTE DE SERVICE 9-1-1 :

2020-01-14 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

BELL/AUTORISATION DE SIGNATURES NOUVELLE ENTENTE DE SERVICE 9-1-1 : (SUITE)

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux soient autorisés à signer la nouvelle entente de service 9-1-1 avec Bell pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :

MINISTÈRE DES TRANSPORTS/TRAVAUX DANS LES EMPRISES D'UNE ROUTE DURANT L'ANNÉE 2020 :

CONSIDÉRANT QUE des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Ville, durant l'année 2020, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports (MTQ) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

2020-01-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2020;

QUE la Ville s'engage, comme il est prévu à la Loi sur la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;

QUE la Ville de Warwick nomme la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux ainsi que monsieur Sylvain Martel, directeur des travaux publics à titre de représentants autorisés à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

Adoptée.

CONFIRMATION D'EMBAUCHE/POSTE DE PRÉPOSÉ À L'USINE DE FILTRATION ET DES EAUX USÉES ET POSTE DE JOURNALIER ET PRÉPOSÉ À L'AQUEDUC :

CONSIDÉRANT QUE le poste de préposé à l'usine de filtration et des eaux usées est disponible suite à la promotion de monsieur Sylvain Martel au poste de directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le poste de journalier et préposé à l'aqueduc est devenu vacant suite au départ à la retraite de monsieur Jean-François Doyon;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick a procédé à l'affichage interne du poste de préposé à l'usine de filtration et des eaux usées et celui de journalier et préposé à l'aqueduc pendant au moins cinq (5) jours ouvrables et en a transmis une copie à la secrétaire du syndicat, le tout conformément aux dispositions de l'article 18 de la convention collective des employés municipaux CSN;

CONSIDÉRANT QU'à la fin de la période d'affichage, soit le 9 décembre 2019, la Ville avait reçu par écrit, les candidatures de monsieur Isaac Chartier pour le poste de préposé à l'usine de filtration et des eaux usées et de monsieur Simon Desrochers pour le poste de journalier et préposé à l'aqueduc;

2020-01-16

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

CONFIRMATION D'EMBAUCHE/POSTE DE PRÉPOSÉ À L'USINE DE FILTRATION ET DES EAUX USÉES ET POSTE DE JOURNALIER ET PRÉPOSÉ À L'AQUEDUC : (SUITE)

QUE monsieur Isaac Chartier de Warwick soit embauché à titre de préposé à l'usine de filtration et des eaux usées sur une base permanente à temps complet au service des travaux publics et de l'hygiène du milieu, et ce, à compter du 9 décembre 2019;

QUE monsieur Simon Desrochers de Warwick soit embauché à titre de journalier et préposé à l'aqueduc sur une base permanente à temps complet au service des travaux publics et de l'hygiène du milieu, et ce, à compter du 9 décembre 2019;

QUE leur salaire et les conditions de travail seront établis conformément à la convention collective de travail des employés municipaux CSN de la Ville de Warwick.

Adoptée.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS/INSTALLATION D'UN PANNEAU DE SIGNALISATION IDENTIFIANT LA PROCÉDURE À SUIVRE POUR LA ZONE HACHURÉE SUR LA ROUTE SAINT-ALBERT :

CONSIDÉRANT QU'un nouveau marquage quadrillé blanc au sol, délimitant la zone devant être dégagée et où il est interdit de s'immobiliser, a été mis en place sur la route Saint-Albert suite à l'arrivée des nouveaux feux de signalisation;

CONSIDÉRANT QU'il est important de s'assurer que les utilisateurs du réseau routier comprennent bien la nouvelle signalisation mise en place et de la respecter pour éviter un refoulement des véhicules sur la rue de l'Hôtel-de-Ville lorsqu'un usager de la route souhaite tourner sur la rue du Cimetière ou lorsqu'un usager du secteur de la rue du Cimetière veut s'engager sur la route Saint-Albert;

CONSIDÉRANT QU'afin de rappeler aux automobilistes qu'ils ne doivent pas s'immobiliser sur la zone hachurée, un panneau de signalisation indiquant « Gardez cet espace dégagé lorsque le feu est rouge » pourrait être installé à proximité du quadrillage;

2020-01-17

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick demande au ministère des Transports d'installer un panneau de signalisation avec la mention « Gardez cet espace dégagé lorsque le feu est rouge » à proximité de la zone quadrillée sur la route Saint-Albert.

Adoptée.

LOISIRS ET CULTURE :

LA MAISON MUSICALE DE WARWICK/SOIRÉE LEVÉE DE FONDS POUR LA POURSUITE DES RENCONTRES POCO A POCO :

CONSIDÉRANT QUE la *Maison musicale de Warwick* souhaite organiser une 3^e soirée de levée de fonds musique et poutine à la Salle du Canton le 22 février 2020, et ce, dans le but de poursuivre les rencontres musicales Poco a poco et de continuer à les offrir gratuitement aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT QUE pour mener à bien ce projet, la *Maison musicale* sollicite le soutien de la Ville et demande s'il serait toujours possible de disposer gracieusement de la Salle du Canton pour sa soirée levée de fonds;

2020-01-18

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)

**LA MAISON MUSICALE DE WARWICK/SOIRÉE LEVÉE DE FONDS POUR LA
POURSUITE DES RENCONTRES POCO A POCO : (SUITE)**

QUE la Ville de Warwick accepte de prêter à titre gracieux les salles Édouard-Desharnais et Henri-Paul-Germain à la *Maison musicale de Warwick* pour leur soirée levée de fonds du 22 février 2020;

QUE les frais d'entretien ménager desdites salles seront assumés par la Ville de Warwick.

Adoptée.

CLASSIQUE DES APPALACHES 2020/DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE :

CONSIDÉRANT QUE les circuits de la *Classique des Appalaches* traverseront la Ville de Warwick lors de deux (2) événements qui auront lieu le 2 juillet et le 29 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE de tels trajets exigent une bonne collaboration avec les municipalités touchées par ces événements;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la sécurité de tous les participants et des bénévoles impliqués dans l'organisation, le ministère des Transports (MTQ) doit obtenir l'autorisation des municipalités concernées dans le projet;

CONSIDÉRANT QUE des démarches ont été faites avec le comité organisateur et les municipalités pour planifier ces événements efficacement et de façon sécuritaire;

2020-01-19

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le passage de cyclistes sur des portions de ses routes pour la *Classique des Appalaches*, soit le parcours « Contre-la-montre » du 2 juillet 2020 et le parcours « Découvertes gourmandes » le 29 août 2020;

QUE la Ville de Warwick s'engage à collaborer avec le comité organisateur de la *Classique des Appalaches* afin de planifier le bon déroulement de ces événements;

QUE la Ville de Warwick mandate le directeur du Service incendie, monsieur Mathieu Grenier, pour répondre aux questions du ministère des Transports, le cas échéant.

Adoptée.

CORRESPONDANCE :

**TABLE RÉGIONALE DE L'ÉDUCATION CENTRE-DU-QUÉBEC/APPUI AUX
JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE :**

CONSIDÉRANT QUE la *Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec* mobilise, depuis 2004, tous les acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes et moins jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

CONSIDÉRANT QUE la *Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec* tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire;

CORRESPONDANCE : (SUITE)

TABLE RÉGIONALE DE L'ÉDUCATION CENTRE-DU-QUÉBEC/APPUI AUX JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE : (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des éditions centriciennes des Journées de la persévérance scolaire, la *Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec* invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et moins jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études;

2020-01-20 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick appuie les Journées de la persévérance scolaire 2020 par cette résolution;

QUE lors des Journées de la persévérance scolaire du 17 au 21 février 2020, nous nous engageons aussi à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire et à hisser le drapeau de la persévérance scolaire à souligner les efforts des jeunes de notre municipalité;

QUE la Ville pourrait aussi utiliser d'autres formes d'encouragement.

Adoptée.

ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :

2020-01-21 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance du 2 décembre 2019 au 10 janvier 2020 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 294-2019 FIXANT LES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2020 :

2020-01-22 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron, appuyé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 294-2019 fixant les taux de taxes pour l'année 2020.

Adoptée.

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 295-2019 FIXANT LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2020 :

2020-01-23 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert, appuyé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 295-2019 fixant la tarification pour l'année 2020.

Adoptée.

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 296-2019 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR L'ANNÉE 2020 :

2020-01-24 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron, appuyé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 296-2019 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR L'ANNÉE 2020 : (SUITE)

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 296-2019 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2020.

Adoptée.

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 297-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 281-2019 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME :

2020-01-25

Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois, appuyée par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 297-2019 modifiant le Règlement numéro 281-2019 constituant un comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée.

AVIS DE MOTION :

Aucun.

AFFAIRES NOUVELLES :

Aucune.

RAPPORT DES COMITÉS :

Aucun.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES :

Monsieur Mario Vincent demande à la Ville d'assumer une partie des coûts de la facture pour les travaux réalisés sur le réseau d'aqueduc privé sur une portion du rang des Moreau.

Monsieur Michel Croteau demande l'amélioration de la signalisation interdisant les chiens sur la piste cyclable et propose d'informer les élagueurs de la nouvelle réglementation sur les arbres.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2020-01-26

À vingt heures treize, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité, que la séance soit levée.

Adoptée.

Diego Scalzo, maire
Président

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Diego Scalzo maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la secrétaire-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Diego Scalzo, maire
Président